DESCRIPTIF DE MODULE	**Bachelor HES-SO en Arts visuels** **HEAD – Genève** Année académique : 2026-2027
Titre du module	Grand Atelier (Réalisation 6, Caméra 6, Montage image 5)
Filière	Bachelor Cinéma
Type de module	Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.
Code	OA 31.21C
Crédits ECTS	9 ECTS
Compétences et objectifs d'apprentissage visés	Ce module est composé de 6 unités de cours spécifiées dans le plan d'études. Compétences et objectifs : • Développer un projet documentaire à partir de rencontres et d'explorations dans un territoire donné. • Maîtriser les techniques de prise de vue et d'éclairage avec la caméra Sony FX6. • Démontrer sa capacité à découper un film documentaire. • Acquérir des compétences en prise de son documentaire, sur le tournage. • Maîtriser la réalisation d'un documentaire. • Intégrer une scène de fiction dans le cadre d'un projet documentaire.
Modalités d'évaluation	L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. La participation aux enseignements fait partie des éléments évalués. Si les absences excèdent 20% du temps d'enseignement d'une unité d'enseignement, l'appréciation « non acquis » est attribuée à ladite unité d'enseignement. Dans les cas où les absences excédant 20% du temps d'enseignement sont justifiées, avec des justificatifs à l'appui, au sens de l'article 27 du Règlement d'études des filières bachelor en Design et en Arts visuels de la HEAD, l'appréciation « non acquis » est remplacée par la mention « absence justifiée ». Cette mention signifie que la non-validation de l'unité d'enseignement concernée n'est pas comptabilisée comme une première tentative. L'usage de toutes formes ou tous logiciels d'intelligences artificielles est interdit. L'évaluation est exprimée par une appréciation « acquis » / « non acquis ». Les crédits ECTS du module sont attribués lorsque chaque unité qui le constitue a fait l'objet d'une appréciation « acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.

Modalités de remédiation	Aucune remédiation n'est possible.
Modalités de répétition	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une ou plusieurs des unités d'enseignement composant le module, l'ensemble du module doit être répété dès que possible.